

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Vendredi 22 juin 2006 à 17 heures**

**Compte rendu analytique**

-----

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bourges s'est réuni le vendredi 22 juin 2007, à 17 heures, dans la salle de Conférences du Palais d'Auron, Boulevard Lamarck à Bourges, sur convocation préalable de Monsieur Serge LEPELTIER, Président, adressée à domicile le vendredi 15 juin 2007.

Monsieur LEPELTIER déclare la séance ouverte et Messieurs de GERMAY et MESEGUER sont élus comme secrétaires de séance.

Monsieur le Président indique que les Conseillers Communautaires suivants sont excusés et remplacés par leur suppléant :

- M. Yvon MAUTRET (Bourges) est remplacé par Mme Simone ALALINARDE-JACQUET, suppléante
- M. René BROSSARD (Le Subdray) est remplacé par Mme Marlène SIRET-MARTINAT, suppléante
- Mme Michèle VIRLOGEUX (Plaimpied-Givaudins) est remplacée par Mme Marie-Hélène BAUDAT, suppléante
- Mme Josette LECAS (Saint-Doulchard) est remplacée par M. Régis FRELAT, suppléant
- Mme Françoise CAMPAGNE (Saint-Doulchard) est remplacée par Mme Catherine ALAPHILIPPE, suppléante
- Mme Paulette DARNEAU (Saint-Doulchard) est remplacée par Mme Chantal RANVIER, suppléante
- Mme Françoise PIRETTI (Saint-Germain du Puy) est remplacée par Mme Danielle MARTHON, suppléante
- M. Jean-Luc PINSON (Saint-Germain du Puy) est remplacée par Mme Marielle NOBLET, suppléante

Monsieur le Président indique également que les délégués communautaires suivants sont excusés :

- M. Jean-Michel GUERINEAU (Bourges)
- Mme Laurence ESTEVE (Saint-Doulchard)
- Mme Josette SERON (Bourges)

\*\*\*\*

Monsieur Serge LEPELTIER indique que Monsieur Alain MECHINEAU, Président de la Commission Particulière du Débat Public Bourges-Auxerre-Troyes va faire, préalablement à l'ordre du jour officiel devant le Conseil Communautaire, une présentation des modalités de la future concertation. Le projet de liaison autoroutière Bourges-Auxerre-Troyes est essentiel et urgent dans sa mise en œuvre pour la Ville de Bourges, la Communauté d'Agglomération de Bourges et le Département du Cher. Il s'agit d'une information du Président de la Commission Particulière du Débat Public, et non d'un débat, celui-ci étant programmé pour le mois d'octobre 2007.

Monsieur le Président informe les membres de l'assemblée que dans le cadre de la réforme de la carte judiciaire annoncée par le Président de la République, la Cour d'Appel de Bourges est sujette à une éventuelle suppression et qu'une motion contre cette suppression sera soumise au vote du Conseil Communautaire en fin de séance.

Monsieur Serge LEPELTIER présente les principaux points de l'ordre du jour de la séance consacrée pour partie à la présentation des comptes administratifs de l'exercice écoulé ainsi qu'à la présentation des différents budgets supplémentaires.

Monsieur le Président précise que la section de fonctionnement du budget général permet de dégager un excédent de plus de 2,9 millions d'euros, dû notamment à une bonne maîtrise des charges, permettant ainsi de limiter le recours à l'emprunt.

Concernant l'eau et l'assainissement, les comptes administratifs sont marqués par de bons résultats d'exploitation avec des excédents respectifs de 2,1 millions d'euros et 1,7 millions d'euros. Toutefois, ces équilibres restent relativement fragiles et il faut continuer à être vigilants.

Monsieur le Président indique que dans le domaine de l'économie et de l'aménagement de l'espace communautaire, de nombreuses délibérations sont à l'ordre du jour puisqu'il est proposé d'accompagner un certain nombre d'initiatives partenariales en matière de filières et de réseaux d'entreprises, et de mettre en place une charte de qualité environnementale sur l'espace Beaulieu.

En matière d'aménagement, la mise en place des fonds de concours est poursuivie, avec la présentation de trois dossiers et Monsieur le Président annonce qu'un dossier important en terme d'aménagement est à l'ordre du jour, puisqu'il s'agit de l'attribution du marché de maîtrise d'oeuvre de l'aménagement du pôle gare.

Monsieur le Président annonce la création dans les semaines à venir d'un Pôle National de l'Amélioration de l'Habitat. En effet, avec le soutien de MBDA dans le cadre de sa politique de revitalisation du bassin d'emploi de Bourges et en lien avec Bourges Plus, l'association PROMODUL qui regroupe des professionnels du bâtiment (industriels, installateurs et distributeurs) va mettre en œuvre sa stratégie liée à l'efficacité énergétique dans les bâtiments résidentiels ou tertiaires. Le projet regroupera un centre d'expertise et un centre d'appel qui emploiera une centaine de personnes. La création de ce Pôle National de l'Amélioration de l'Habitat est pour l'agglomération de Bourges un véritable succès, dans sa capacité à attirer les entreprises ainsi qu'à fédérer les différents partenaires permettant la création de ce pôle.

Par ailleurs, concernant les services publics de l'Eau et de l'Assainissement, Monsieur le Président informe l'assemblée que Bourges Plus a produit en 2006 7,745 millions de m<sup>3</sup> d'eau, que 62% des dispositifs d'aménagement non collectif contrôlés sont sans nuisances et que la production des boues des stations d'épuration reste stable.

Monsieur le Président suspend la séance à 17h25 pour permettre à Monsieur MECHINEAU, Président de la Commission Particulière du Débat Public (CPDP) de présenter les modalités de concertation autour du projet de liaison autoroutière Bourges-Auxerre Troyes.

Monsieur le Président ouvre de nouveau la séance à 17h45.

Suite à la démission de M. Guy SIBER, délégué communautaire représentant la commune d'Annoix, le Conseil Municipal d'Annoix a procédé lors de sa séance du 4 avril 2007, à la désignation de M. Jacky MINARD comme nouveau délégué communautaire.

Ainsi M. LEPELTIER appelle M. Jacky MINARD et le déclare installé dans sa fonction de 2<sup>e</sup> conseiller communautaire titulaire représentant la commune d'Annoix.

M. SIBER étant membre des commissions « Développement Economique » et « Prospective », il est nécessaire d'élire son remplaçant au sein de ces instances.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire de bien vouloir procéder à la désignation des membres de la Commission « Développement Economique ».

La liste proposée est la suivante :

- BOURGES : M. Alain TANTON, M. Philippe GITTON, M. Aurélien SALLE, Mme Danièle SERRE, M. Pascal TINAT, M. Joël CROTTE
- ANNOIX : M. Jacky MINARD
- BERRY-BOUY : Mme Dominique GERAUDEL
- LA CHAPELLE-SAINT-URSIN : M. Yvon BEUCHON
- LE SUBDRAY : M. Daniel MARCHON
- MARMAGNE : M. Aymar de GERMAY
- PLAIMPIED-GIVAUDINS : M. Michel DUCAMP
- SAINT-DOULCHARD : Mme Françoise CAMPAGNE, M. Jean-Michel FLEURIER, M. Jean-Pierre PECQUEUR
- SAINT-GERMAIN-DU-PUY : M. Jean-Luc PINSON, M. Patrick BAUDOUIN, M. Gérard LEDOUX

- SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS : Mme Anne-Marie SIROUX
- TROUY : Mme Béatrice GOZARD

Le vote intervient à bulletin secret, les résultats étant les suivants :

Nombre de présents :	66
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	66
A déduire, bulletins nuls, blancs :	0
Suffrages exprimés :	66
Majorité absolue :	34

**La liste proposée est élue avec 66 voix.**

Le Conseil Communautaire procède ensuite à la désignation des membres de la Commission « Prospective ».

La liste proposée est la suivante :

- BOURGES : M. Philippe GITTON, Mme Danièle MONNET, Mme Sylvie DURET, M. Aurélien SALLE, M. Pascal TINAT, Mme Irène FELIX
- ANNOIX : M. Jacky MINARD
- ARCAY : M. Robert HUCHINS
- BERRY-BOUY : Mme Dominique GERAUDEL, Mme Bernadette GOIN
- LA CHAPELLE SAINT-URSIN : M. Gérard CHAUMIER
- PLAIMPIED-GIVAUDINS : M. Jean-Pierre LESENS
- SAINT-DOULCHARD : Mme Odile ALLANIC, M. Olivier ALLEZARD, M. Jean-Pierre PECQUEUR
- SAINT-GERMAIN-DU-PUY : M. Jean-Luc PINSON, Mme Françoise PIRETTI, M. Patrick BAUDOUIN
- SAINT-MICHEL-DE-VOLANGIS : M. Rémy RENAULT
- TROUY : M. Gérard SANTOSUOSSO, Mme Béatrice GOZARD

Le vote intervient à bulletin secret, les résultats étant les suivants :

Nombre de présents :	66
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	66
A déduire, bulletins nuls, blancs :	0
Suffrages exprimés :	66
Majorité absolue :	34

**La liste proposée est élue avec 66 voix.**

Monsieur SIBER ayant également siégé au sein de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), il est nécessaire de procéder à une nouvelle élection des membres de cette commission, qui, conformément à l'article 22 du Code des Marchés Publics, est composée du Président de Bourges Plus, ou de son représentant, président, ainsi que de cinq membres titulaires et de leurs cinq suppléants.

Au sein de la Communauté d'Agglomération de Bourges, le Président de la Commission d'Appel d'Offres est donc Monsieur Serge LEPELTIER, ou son représentant, Madame Anne-Marie SIROUX.

Le Conseil Communautaire procède à l'élection des membres titulaires et suppléants constituant la Commission d'Appel d'Offres, au scrutin secret et à la représentation proportionnelle au plus fort reste, la liste proposée étant la suivante :

<u>Titulaires :</u>	<u>Suppléants :</u>
- Madame Véronique FENOLL	- Madame Danielle SERRE
- Monsieur Roland CHAMIOT	- Madame Eliane DUMON
- Madame Paulette DARNEAU	- Madame Bernadette GOIN
- Monsieur Roland BOUAL	- Monsieur Daniel MARCHON
- Monsieur Michel DUCAMP	- Monsieur Jacky MINARD

Le vote intervient à bulletin secret, les résultats étant les suivants :

Nombre de présents :	66
Nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	66
A déduire, bulletins nuls, blancs :	1
Suffrages exprimés :	65
Majorité absolue :	33

**La liste proposée est élue avec 65 voix.**

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication relative aux délibérations du Bureau Communautaire agissant par délégation du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire prend acte de la communication relative aux décisions prises par le Président, agissant par délégation du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire aborde les dossiers des comptes administratifs 2006 du Budget Principal, de l'Eau, de l'Assainissement et de l'Assainissement non collectif.

*Conformément à l'article L2121 – 13 de Code Général des Collectivités Territoriales,  
Monsieur LEPELTIER, Président, quitte la salle pour le vote du compte administratif 2005.  
Monsieur TANTON, 1<sup>er</sup> Vice Président, prend la présidence de séance et fait procéder au vote.*

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le compte administratif 2006 du budget général, qui laisse apparaître un excédent de 4 662 721,79 € pour la section d'exploitation, et un déficit de 1 371 846,40 € pour la section d'investissement, soit un excédent cumulé de 3 290 875,39 €.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire adopte le compte administratif 2006 du budget de l'Eau, qui laisse apparaître un excédent de 2 248 629,22 € pour la section d'exploitation, et un déficit de 2 069 623,12 € pour la section d'investissement, soit un excédent cumulé de 179 006,10 €.

Le Conseil Communautaire adopte à l'unanimité le compte administratif 2006 du budget de l'Assainissement Collectif, qui laisse apparaître un excédent de 1 829 941,94 € pour la section d'exploitation, et un déficit de 1 516 089,71 € pour la section d'investissement, soit un excédent cumulé de 313 852,23 €.

Le Conseil Communautaire adopte également à l'unanimité le compte administratif 2006 du budget de l'Assainissement non collectif qui s'équilibre, en section d'exploitation, en dépenses et en recettes à 91 993,50 €.

*Monsieur le Président reprend sa place en séance.*

Les comptes de gestion 2006 relatifs au budget Principal, aux budgets de l'Eau, de l'Assainissement collectif et de l'Assainissement non collectif, parfaitement établis et n'appelant aucune observation, sont adoptés à l'unanimité.

De même, l'affectation du résultat de l'exercice 2006 pour le budget Principal et pour les budgets de l'Eau et de l'Assainissement collectif, est adoptée à l'unanimité par l'assemblée délibérante.

Par 67 voix « Pour » et une abstention (M. BAUDOIN), le Budget Supplémentaire 2007 du budget principal est adopté par le Conseil Communautaire. Il s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 8 542 € pour la section de fonctionnement, et à 6 997 792 € pour la section d'investissement.

L'assemblée délibérante adopte à l'unanimité le Budget Supplémentaire du budget Eau, qui s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 49 955 € pour la section d'exploitation, et à 3 816 476 € pour la section d'investissement.

Enfin, le Budget Supplémentaire du budget Assainissement collectif est également adopté à l'unanimité par les membres du Conseil Communautaire. Il s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 107 999 € pour la section d'exploitation, et à 2 998 309 € pour la section d'investissement.

A l'unanimité le Conseil Communautaire autorise le versement d'un fonds de concours d'un montant de 220 820 € à la commune de Saint-Doulchard, pour la réalisation d'un équipement touristique et d'animation au Domaine de Varye, selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant du fonds de concours, soit 110 410 €, au vu d'un certificat de commencement des travaux, accompagné de la lettre de commande ou de l'ordre de service adressé à l'entreprise ou tout document justifiant d'un commencement d'exécution ;
- 30 % du fonds de concours, soit 66 246 €, au vu d'un état attestant que 80 % des dépenses ont été acquittées par la commune, signé par le représentant légal de la collectivité et le receveur municipal ;
- 20 %, soit 44 164 €, au vu d'un état attestant de la réalisation de la totalité des travaux et d'un récapitulatif total des dépenses acquittées par la commune, signé par le représentant légal de

la collectivité et le receveur municipal, accompagnés du procès verbal de réception des travaux.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire autorise le versement d'un fonds de concours d'un montant de 72 120 € à la Commune de Plaimpied-Givaudins, pour la création de liaisons douces entre le centre bourg et les lotissements boisés le long de la route départementale n° 46, selon les modalités suivantes :

- 50 % du montant du fonds de concours, soit 36 060 €, au vu d'un certificat de commencement des travaux, accompagné de la lettre de commande ou de l'ordre de service adressé à l'entreprise ou tout document justifiant d'un commencement d'exécution ;
- 30 % du fonds de concours, soit 21 636 €, au vu d'un état attestant que 80 % des dépenses ont été acquittées par la commune, signé par le représentant légal de la collectivité et le receveur municipal ;
- 20 %, soit 14 424 €, au vu d'un état attestant de la réalisation de la totalité des travaux et d'un récapitulatif total des dépenses acquittées par la commune, signé par le représentant légal de la collectivité et le receveur municipal, accompagnés du procès verbal de réception des travaux.

A l'unanimité le Conseil Communautaire autorise le versement d'un fonds de concours d'un montant de 3 203 € à la Commune de Saint-Just, pour la réalisation de l'étude d'aménagement du centre bourg, sachant que le mandatement interviendra au vu d'un certificat attestant de la réalisation de la totalité de l'opération concernée et des dépenses acquittées par la commune, signé par le représentant légal de la collectivité et le receveur municipal.

L'aéroport de Bourges étant déclaré d'intérêt communautaire depuis décembre 2003, l'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, Monsieur le Président à verser à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Cher la participation de Bourges Plus au déficit de l'aéroport de Bourges, au titre de l'année 2007, pour un montant de 90 000 €.

Monsieur le Président est également autorisé, à l'unanimité, à verser à la CCI du Cher la contribution de la Communauté d'Agglomération de Bourges aux investissements 2007, pour un montant de 5 000 €. Enfin, le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à signer la convention correspondante, relative à l'année 2007, et tout document se rapportant à cette opération.

L'assemblée délibérante autorise, à l'unanimité, le versement d'un montant de 15 000 € au Pôle Industriel Cœur de France (PICF) qui met en réseau des entreprises locales sur le secteur de la mécanique et qui dynamise la performance industrielle du territoire.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer la convention qui précise les modalités de versement de la participation financière de Bourges Plus.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le versement d'un montant de 15 000 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) du Cher pour participer au financement de l'action du groupe « Développement Durable » qui met en place des actions concrètes sur cette thématique.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer la convention précisant les modalités de versement de la participation financière de Bourges Plus.

Le Conseil Communautaire autorise, à l'unanimité, le versement d'une participation de 2 000 € au Comité de Liaison Interconsulaire du Cher pour l'organisation de l'édition 2007 du « Forum de la Création-Reprise d'Entreprises » et autorise Monsieur le Président, ou son représentant à signer la convention précisant les modalités de versement de cette participation.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante adopte les Comptes Rendus Annuels à la Collectivité (CRAC) des parcs d'activités Varennes, Echangeur, Beaulieu et Esprit, qui lui ont été transmis par la SEM Territoria. Monsieur le Président est autorisé à accomplir tous les actes et formalités liés à cette opération.

Bourges Plus, dans le cadre de sa compétence « Développement Economique » a choisi de mettre en œuvre une charte de qualité environnementale sur le parc d'activités de Beaulieu. Cette charte définit un plan d'actions, décliné sous forme de propositions et de recommandations destinées aux entreprises et à l'ensemble des acteurs locaux afin d'assurer une gestion « durable » de la zone d'activités économiques de Beaulieu. A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve cette charte de qualité environnementale du parc d'activités de Beaulieu et autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à la signer.

Le Conseil Communautaire, autorise, à l'unanimité, le versement d'une participation de 45 000 € au Centre National des Risques Industriels dont les actions de veille, de sensibilisation des entreprises aux risques industriels et de communication, participent au développement économique du territoire

de Bourges Plus. Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer la convention relative à l'année 2007.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la modification statutaire mise en œuvre par le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Développement du Pays de Bourges, tendant à optimiser la cotisation du Conseil Général du Cher et à considérer la prise en compte de l'ensemble des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et leurs modes de représentation au sein du syndicat.

Concernant le concours restreint de maîtrise d'œuvre portant sur l'aménagement du pôle gare de Bourges, le Conseil Communautaire, sur la base du choix du pouvoir adjudicateur et des résultats de la négociation, attribue, à l'unanimité et conformément à l'article 70.VIII du Code des Marchés Publics, le marché au groupement BETURE Infrastructure – AUA – B+M – COREDIA.

Le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, les modifications apportées au tableau des effectifs, qui prévoit des transformations, suppressions ou créations de postes afin de faire face aux divers besoins des services.

Afin de compléter la délibération du Conseil Communautaire en date du 14 avril 2003 relative au régime indemnitaire des agents de Bourges Plus, diverses adaptations et dispositions complémentaires sont proposées. A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'appliquer les mesures décrites dans la délibération, après avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 juin 2007, et avec effet au 1<sup>er</sup> juillet 2007. Il est ainsi décidé de faire évoluer le régime indemnitaire en fonction des textes réglementaires et arrêtés ministériels fixant les taux ou montants à intervenir.

Le Conseil Communautaire décide de verser mensuellement les primes et indemnités du régime indemnitaire prévu par le décret n° 91-875 et l'arrêté ministériel du 6 septembre 1991, ainsi que les décrets qui le complètent.

Monsieur le Président est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette opération.

Le Conseil Communautaire, après avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 juin 2007, approuve, à l'unanimité, les nouvelles dispositions concernant la définition des taux d'avancement de grades, telle que définie par la loi n°2007-209 du 19 février 2007.

Monsieur le Président est autorisé à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la délibération.

L'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 juin 2007, approuve à l'unanimité, les modalités d'application du Compte Epargne Temps, conformément au dispositif fixé par le décret n° 2004-878 du 26 août 2004.

Par 64 voix « Pour » et une abstention (M. SALLE), le Conseil Communautaire après avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 juin 2007, approuve l'application du principe fondamental d'égalité de traitement, qui permet aux agents recrutés par voie externe ou par mutation de bénéficier du versement d'une prime d'aide aux vacances, à l'instar des agents transférés de la ville de Bourges

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de maintenir aux agents communautaires le bénéfice des prestations d'action sociale dans les mêmes conditions que celles déterminées annuellement par la circulaire ministérielle des fonctionnaires d'Etat, et d'appliquer la revalorisation de ces dernières à posteriori, soit le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année. Le Conseil Communautaire décide également de reconnaître les avantages à caractère social, culturel et sportif attribués aux agents de Bourges Plus par l'intermédiaire du Comité des Œuvres Sociales et Culturelles dont le contrôle est assuré annuellement, conformément aux textes en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve le versement de l'allocation pour frais de garde de jeunes enfants à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2007, à tous les agents qui remplissent les conditions précisées dans la circulaire FP/4 n°1931 et 2B n°256 du 15 juin 1998.

L'assemblée délibérante, décide à l'unanimité d'autoriser le versement d'une indemnité aux stagiaires accueillis par Bourges Plus, dans le cadre de leur cursus scolaire ou universitaire, dans la mesure où les compétences et l'investissement personnel du stagiaire ont apporté à Bourges Plus et au service public une contribution significative.

Comme prescrit dans la loi du 11 février 2005, et après avis du Comité Technique Paritaire en date du 11 juin 2007 le Conseil Communautaire adopte, à l'unanimité, le rapport 2007 sur l'obligation d'emploi des personnes handicapées pour l'année 2006.

La requalification de la Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) Avaricum à Bourges nécessite le dévoiement des réseaux eau potable et eaux usées. A ce titre, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité la convention entre la Ville de Bourges et Bourges Plus relative au mode de réalisation de dévoiement des réseaux eau potable et eau usées de la ZAC Avaricum et autorise Monsieur le Président, ou Monsieur le Premier Vice-Président à la signer.

Par 56 voix « Pour », 10 voix « Contre » et 7 abstentions, le Conseil Communautaire approuve les nouvelles modalités de calcul et de la Participation pour Raccordement à l'Egout (PRE) en appliquant une révision annuelle, pour simplifier la procédure de recouvrement et approuve les évolutions du règlement d'assainissement.

Les rapports d'activités 2006 des services Eau et Assainissement de la Communauté d'Agglomération de Bourges, portant information sur la gestion de ces services publics, sont adoptés à l'unanimité par le Conseil Communautaire.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire approuve la convention de cession d'eau de distribution entre Bourges Plus et la société Veolia Eau – Compagnie Générale des Eaux, pour l'alimentation de la commune de Berry-Bouy. Monsieur le Président est autorisé à signer cette convention ainsi que tous les documents nécessaires liés à cette opération.

Dans le cadre de la mise en œuvre du SIG, Bourges Plus est membre du Comité Départemental d'Information Géographique (C.D.I.G) qui met en place une plateforme d'échanges de données. Le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, la participation de Bourges Plus à cette plateforme, désigne M. Daniel GRAVELET, Vice-Président chargé du SIG, comme représentant de Bourges Plus au sein de cette plateforme et autorise Monsieur le Président à signer toute pièce utile à ce dossier.

Par 57 voix « Pour » et une abstention (M.SALLE), le Conseil Communautaire approuve la motion présentée par Monsieur le Président de Bourges Plus contre l'éventuelle suppression de la Cour d'Appel de Bourges, et par laquelle l'assemblée fait part de sa ferme opposition à cette suppression. Le fait même d'envisager la disparition de la Cour d'Appel représente une atteinte à la politique d'aménagement du territoire que les élus mènent au quotidien en direction des concitoyens, dans un bassin encore fragilisé par la restructuration des industries de défense.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance à 20h20.

Bourges, le 29 juin 2007

Le Président,

**Serge LEPELTIER**  
Ancien Ministre  
Maire de Bourges